

## SOCIÉTÉ FINANCIÈRE DES CIMENTS ET DE L'INDUSTRIE (1928-1932)

Création du [Consortium du Nord](#)

### FINANCIÈRE DES CIMENTS ET DE L'INDUSTRIE (*La Journée industrielle*, 13 novembre 1928)

Sous cette dénomination vient d'être constituée une société anonyme qui a pour objet d'effectuer toutes opérations quelconques se rattachant à la fabrication du ciment et des matériaux de construction.

Le siège social est à Paris, 69, boulevard Haussmann.

Le capital est de 50 millions, représenté par 50.000 actions A, ayant droit à dix voix par action dans les assemblées, et 450.000 actions B de 100 fr., toutes souscrites en numéraire. De plus, il a été créé 25.000 parts de fondateur, sur lesquelles 20.000 ont été allouées aux souscripteurs du capital, à raison d'une part par 25 actions et 5.000 à la société Consortium du Nord.

Le premier conseil d'administration est composé de MM. René Baudon, 14, rue d'Inkermann, à Lille ; Léon Chausson, industriel, 125, quai de Valmy, à Paris ; Maurice Deligne, directeur général honoraire au ministère des Finances, 130, faubourg Saint-Honoré, à Paris ; Joseph Devilder, La Pommeraie, à Vaucresson (Seine-et-Oise) ; Pierre Dupleix, industriel, 59, boulevard Vauban, à Lille ; Pierre Flipo, industriel, 12, boulevard Gambetta, à Tourcoing ; Charles de Fréville de Lorme<sup>1</sup>, 12, rue Cassette, à Paris ; Louis Lorthiois, industriel, 20 *bis*, rue des Ursulines, à Tourcoing ; Paul Motte, industriel, 11, rue du Tilleul, à Tourcoing, et Jean York, 12, rue de Turin, à Paris.

---

### Financière des Ciments et de l'Industrie (*La Cote de la Bourse et de la banque*, 5 décembre 1928)

C'est demain, 6 décembre, que seront négociées sur le marché en banque les 450.000 actions B de 100 fr. de la Financière des Ciments et de l'Industrie, société constituée en octobre 1928, au capital de 56 millions de francs, sous les auspices du Consortium du Nord.

Le fonds social de cette entreprise est divisé en 500.000 actions de 100 fr. nominal, dont 50.000 actions catégorie A, et 450.000 actions catégorie B.

Il a été créé également 25.000 parts de fondateur.

La Société a pour objet principal de participer financièrement au développement de l'industrie du ciment ; elle peut également s'intéresser à toutes affaires industrielles, commerciales et minières et traiter des opérations financières.

D'après les statuts, la répartition des bénéfices s'effectue ainsi : sur les profits nets, il est attribué 5 % à la réserve légale ; puis il est prélevé la somme nécessaire pour servir

---

<sup>1</sup> Charles de Fréville de Lorme (1884-1945) : administrateur de sociétés, à commencer par les Plantations de Djember (voir [encadré](#)) et de Poliet-et-Chausson.

aux actions en intérêt de 6 % ; le surplus des bénéfices est partagé à raison de 10 % pour le conseil d'administration et, sur le solde, 75 % vont aux actions, 25 % aux parts.

Grâce à ses attaches avec le Consortium du Nord, la Financière des Ciments a pu prendre immédiatement des participations. Son portefeuille est composé d'actions Poliet et Chausson achetées sensiblement au-dessous des cours actuellement pratiqués en Bourse ; il comprend une partie importante du capital Poliet et Chausson Maroc, de la Cimenterie de la Grande Paroisse, des Docks Fouquet, etc.

#### [Participation dans [Poliet-et-Chausson](#)]

En ce qui concerne les Etablissements Poliet et Chausson, dont la situation prospère est déjà connue de nos lecteurs, indiquons que ses usines ont pu fournir au cours des trois premiers trimestres de cette année, un tonnage qui dépasse de plus de 25 % celui de la période équivalente du dernier exercice. Alors que pour les neuf premiers mois de 1927, le chiffre d'affaires n'avait atteint que 110 millions de francs avec une production totale de 659.000 tonnes pour les cent premiers mois de l'année 1928, le chiffre d'affaires s'élevait à 136 millions de francs avec une production totale de 831.000 tonnes.

#### [Participation dans [Poliet-et-Chausson-Maroc](#)]

Quant à Poliet et Chausson Maroc, cette société a été constituée en décembre 1927 par Poliet et Chausson, au capital de 500.000 fr. qui a été porté récemment à 20 millions. Son champ d'activité s'étend sur toute l'Afrique du Nord où elle pourra prétendre à une prépondérance commerciale presque complète dès que son programme industriel sera réalisé.

À fin juin dernier, après quatre mois d'exploitation, le chiffre d'affaires moyen dépassait 400.000 fr. par mois ; depuis, ce chiffre d'affaires ne cesse de s'accroître et, actuellement, il s'élève presque à 750.000 fr.

Devant les demande» croissantes de sa clientèle, et en dehors des produits d'importation, la Société a dû successivement prendre en exploitation une usine à chaux hydraulique à Casablanca, puis acquérir un gisement de gypse et une usine à plâtre à Safi.

L'organisation commerciale actuelle comprend trois dépôts, à Casablanca, Kenitra et Meknès ; une agence à Rabat et des représentants à Mazagan, Marrakech et Safi ; l'installation de deux dépôts est envisagée à Fez et à Agadir.

La société a acquis plus de 100 hectares de terrains bien placés qui sont reliés à la rente de Casablanca à Aïn-Seba ; ils peuvent communiquer avec la voie ferrée de Casablanca à Rabat et, éventuellement raccordables, également, à l'océan par une canalisation d'environ 2 kilomètres pour une adduction d'eau de mer qui permettrait, le cas échéant, l'installation d'une centrale de récupération.

\*

\* \*

Au sujet de la Cimenterie de la Grande Paroisse, son objet est la fabrication du ciment Portland artificiel blanc, qui est un produit recherché dont l'écoulement se trouve largement assuré à un prix rémunérateur.

Elle fut fondée en 1918, au capital primitif de 2 millions de francs, sous le nom de Société des Agglomérants Hydrauliques.

Son programme prévoyait la construction de deux fours, l'un destiné à la fabrication du ciment blanc, l'autre destiné à la fabrication du ciment Portland artificiel, ce qui nécessita des augmentations du fonds social. Possédant maintenant l'appui des Etablissements Poliet et Chausson qui ont assumé par contrat la direction de la Société, tant au point de vue industriel que commercial, et qui mettent à sa disposition leurs

puissants moyens de diffusion, représentés par leurs nombreux dépôts de ventes et filiales, nul doute que la Cimenterie de la Grande Paraisse ne puisse trouver les moyens nécessaires à son développement et à sa prospérité.

La Financière des Ciments est d'autre part intéressée aux Docks Fouquet. Il s'agit d'une société constituée en mai 1927, au capital de 2.500.000 fr., qui a été porté, depuis, à 6 millions à la suite de l'absorption des Établissements J.-B. Bouquet, à Caen. Cette absorption a constitué un appoint considérable pour l'entreprise, lui apportant, depuis le 1<sup>er</sup> janvier dernier, l'exploitation de dépôts de Caen et de Saint-Malo et de l'usine à chaux de Fleury-sur-Orne, ainsi que la propriété des terrains et immeubles de Caen et de Fleury-sur-Orne ; il a été, en outre, créé différents dépôts à Bolbec, Elbeuf et au Mans.

En outre, la Société a pu ainsi acquérir une véritable prépondérance commerciale sur la haute et la basse Normandie et, de ce fait, est devenue une affaire de matériaux de construction très importante.

Son chiffre d'affaires, qui avait été, pour les huit mois formant l'exercice 1927, de 8.214.500 fr., s'élève actuellement pour les neuf premiers mois de 1928, à 23.000.000 de francs.

Ses bénéfices sont également en progression ; pour les trois premiers trimestres 1928, le profit net s'élève à 1.500.000 francs, alors qu'il avait été, pour l'exercice 1927(8 mois) de 550.000 fr.

On sait que depuis le début de l'année et en particulier depuis la promulgation de la loi Loucheur, les valeurs de ciment sont recherchées, en raison des perspectives d'avenir de cette industrie. Les participations judicieusement choisies de la Financière des Ciments en bénéficieront, et cette holding se trouve donc des l'origine établie sur des bases solides, ce qui doit lui permettre de mener à bien les opérations quelle a en vue, et en particulier, la concentration d'importantes affaires de ciments et de matériaux de construction, tant en France qu'à l'étranger.

---

Société financière des ciments et de l'industrie  
(*Le Temps*, 7 janvier 1929)

Cette société a été constituée en octobre 1928 au capital de 50 millions de francs, sous les auspices du Consortium du Nord.

Le capital comprend 500.000 actions de 100 francs, dont 50.000 actions A et 450.000 actions B. Les actions A et B ont des droits identiques dans la répartition des bénéfices et, éventuellement, dans le partage de l'actif social ; mais les actions A ont dans les assemblées un droit de vote de 10 voix par action, alors que les actions B n'ont droit qu'à une. voix. Il existe en outre 25.000 parts de fondateur.

La répartition des bénéfices s'effectue de la façon suivante : après prélèvement de 5 % pour la réserve légale, et d'une somme nécessaire pour servir aux actions un intérêt de 6 %, il est réservé au conseil d'administration 10 % sur le solde, puis. le surplus est distribué à raison de 75 % aux actions, et de 25 % aux parts.

La Financière des ciments s'est donné pour objet principal de participer financièrement au développement de l'industrie du ciment et plus particulièrement par la concentration d'importantes entreprises productrices de ciments et de matériaux de construction, tant en France qu'à l'étranger.

Grâce à ses étroites attaches avec le Consortium du Nord, elle a pu, dès sa constitution, prendre à des cours avantageux des participations dans des sociétés qui ont déjà donné des résultats favorables ou qui semblent appelées à un certain avenir.

Voici d'ailleurs quelle est, à l'heure actuelle, la composition du portefeuille :

21.000 actions Poliet et Chausson d'un prix de revient de 1.800 francs chacune ;

1.620 actions Docks Fouquet d'un prix de revient de 720 francs chacune ;  
8.000 actions Cimenterie de la Grande-Paroisse d'un prix de revient de 575 francs chacune<sup>2</sup> ;

20.000 actions Poliet et Chausson (Maroc.) d'un prix de revient de 575 francs chacune<sup>3</sup> ;

500 actions Ciments Portland de Beaumont-sur-Oise, d'un prix de revient de 1.350 francs chacune ;

500 actions Financière pour l'industrie textile, d'un prix de revient de 500 francs chacune.

Il est donc facile de se rendre compte dès maintenant de la plus-value acquise par certains éléments de ce portefeuille, notamment pour les actions Poliet et Chausson et Docks Fouquet qui se traitent respectivement à 2.600 et 880 francs environ.

Il ne semble pas inutile de donner succinctement quelques renseignements sur l'activité des principales sociétés dans lesquelles la Financière des ciments a pris des intérêts.

La société des Établissements Poliet et Chausson, qui a pour objet la production de tous matériaux de construction courante et notamment des ciments, a donné depuis sa création, qui remonte à 1901, des preuves tangibles de sa vitalité et plus particulièrement depuis 1916, époque à laquelle elle résolut d'étendre son champ d'activité, non seulement par l'absorption d'affaires similaires, mais aussi en suivant une large politique d'entente avec les sociétés concurrentes. Elle possède aujourd'hui un imposant domaine industriel composé d'une trentaine d'usines et une organisation commerciale de premier ordre. Par suite des difficultés économiques consécutives au désordre monétaire, les bénéfices de la société, qui avaient marqué une progression constante jusqu'en 1920, fléchirent sensiblement en 1927 ; mais les indications données récemment concernant le chiffre d'affaires (166 millions du 1<sup>er</sup> janvier au 30 novembre 1928, contre 132 millions environ pour la période correspondante de 1927) attestent une appréciable reprise d'activité, à laquelle d'ailleurs la loi Loucheur va donner une nouvelle impulsion. [La société s'est d'autre part préoccupée de développer ses exportations à destination de l'Afrique du nord. C'est pourquoi elle a renforcé dernièrement sa participation dans sa filiale Poliet et Chausson Maroc, dont elle s'est assuré non seulement le contrôle mais aussi la direction technique.](#)

La Société des Docks Fouquet, au capital de 6 millions, en 12.000 actions de 500 francs, a pour objet l'achat, la vente, l'exportation et, le cas échéant, la fabrication de matériaux de construction. Elle a pu acquérir une véritable prépondérance commerciale sur la Haute et la Basse-Normandie. Son chiffre d'affaires, qui avait été pour les mois formant son premier exercice social — la société ayant été constituée en mai 1927 — de 8.214.500 fr., a atteint environ 23 millions pour les 9 premiers mois de 1928.

La Cimenterie de la Grande-Paroisse, créée en janvier 1928 *[sic]*, sous la dénomination de « Société des agglomérants hydrauliques », est aujourd'hui au capital de 15 millions de francs. En outre, elle a émis dernièrement un emprunt obligataire d'un montant de 10 millions.

Elle a pour objet principal la fabrication du ciment Portland artificiel blanc, produit qui trouve des applications très variées dans les diverses branches de l'industrie du bâtiment et pour lequel nous sommes encore tributaires de l'étranger.

La mise au point d'un nouveau procédé de fabrication exige presque toujours de gros efforts, tant du point de vue technique que du point de vue financier : c'est pourquoi la société éprouva à son début de grosses difficultés. Ce n'est qu'en 1928, grâce au concours des Établissements Poliet et Chausson, cette dernière société ayant notamment donné sa garantie pour l'emprunt obligataire dont nous parlons plus haut,

---

<sup>2</sup> Sur cette somme, il reste à verser 375 fr. par titre.

<sup>3</sup> Sur cette somme, il reste à verser 375 fr. par titre.

que la Cimenterie de la Grande-Paroisse put établir un programme industriel en vue de mettre sur pied une installation pourvue d'un matériel moderne, et dont la capacité de production annuelle sera de 80.000 tonnes.

Ce programme n'est pas entièrement terminé mais les plus gros obstacles sont maintenant surmontés et il semble que la société, efficacement secondée par les Établissements Poliet et Chausson, qui ont assumé par contrat sa direction tant industrielle que commerciale, et qui mettent à sa disposition leurs puissants moyens de diffusion, représentés par leurs nombreux dépôts de vente et filiales, sera à même, tôt ou tard, de rémunérer convenablement les capitaux investis dans l'affaire.

La Société Poliet et Chausson Maroc a été constituée en décembre 1927, au capital de 500.000 francs, sous les auspices des Établissements Poliet et Chausson. Son capital vient d'être porté à 20 millions de francs.

Cette société, qui ne devait être d'abord qu'uniquement commerciale, avait été créée simplement en vue de faciliter aux Établissements Poliet et Chausson l'écoulement des produits de leur fabrication en Afrique du nord. Mais son succès fut si vif que les prévisions de vente furent vite dépassées et qu'elle fut amenée successivement à prendre en exploitation une usine à chaux hydraulique à Casablanca, puis à acquérir un gisement de gypse et une usine à plâtre à Safi.

À la fin du mois de juin dernier, après quatre mois d'exploitation, la société étant entrée seulement en activité au mois de février 1928, le chiffre d'affaires dépassait 400.000 francs par mois ; il n'a cessé depuis lors de s'accroître et il atteint, à l'heure actuelle, près de 750.000 francs mensuellement.

Il ne paraît pas douteux que la Société Poliet et Chausson Maroc, dont le champ d'activité s'étend sur toute l'Afrique du nord, n'obtienne, dès que la réalisation de son programme industriel sera achevée, des résultats satisfaisants.

On peut donc considérer que la Financière des ciments s'est, par un choix judicieux, composé un portefeuille duquel elle peut attendre un rendement intéressant mais là ne serait pas en réalité son principal but ; il y aurait lieu de tenir compte, en outre, d'un des éléments essentiels de la société qui, pour le moment, ne se trouve indiqué que dans son objet social.

La société, en effet, a pour objet des concentrations d'intérêts et des ententes industrielles tant en France qu'à l'étranger et celles-ci auraient déjà donné lieu à des accords dont les conséquences ne peuvent encore se chiffrer ; son portefeuille, composé rationnellement, devient alors l'adjuvant nécessaire de cette politique en permettant à la société d'avoir un droit de regard sur la marche des affaires auxquelles elle s'intéresse.

---

CONSORTIUM DU NORD  
(*Le Temps*, 11 mars 1929)

[...] Suivant avec attention le mouvement de concentration qui se produit dans la grande industrie, la société a été amenée à étudier et à réaliser la constitution de la Financière des ciments et de l'Industrie, société anonyme, au capital de 50 millions de francs, groupant, sous son contrôle, diverses affaires de ciments et de matériaux de construction, en France et en Afrique du nord, qui paraissent appelées à un bel avenir.

---

Société financière des ciments et de l'industrie  
(*Le Temps*, 6 mai 1929)

Dans l'étude que nous avons consacrée à la Société financière des ciments au mois de janvier dernier, nous disions que cette société avait pour objet des concentrations d'intérêts et des ententes industrielles, tant en France qu'à l'étranger, et que celles-ci avaient déjà donné lieu à des accords dont les conséquences pouvaient difficilement se chiffrer.

Ces ententes viennent de recevoir une consécration définitive. On annonce, en effet que la Financière des ciments a signé tout dernièrement des accords avec la Société Niel-on-Rupell, à Anvers, dont le capital est de 50 millions de francs belges, d'une part, et avec la Société financière des ciments, à Glaris (Suisse), d'autre part.

Cette dernière société est au capital de 10 millions de francs suisses.

La Société Niel-on-Rupell contrôle l'une des plus importantes, affaires de Belgique, les Cimenteries et briqueteries réunies, dont le capital va être prochainement porté à 320 millions de francs et dont la production atteint million de tonnes de ciment.

On peut s'attendre, d'ailleurs, que, grâce à l'activité du Consortium du Nord et aux accords ci-dessus indiqués, les actions Cimenteries et briqueteries réunies seront dans un avenir peu éloigné cotées à la Bourse de Paris.

Ces accords comportent un échange d'un certain nombre d'actions entre ces trois sociétés, mais on n'en connaît pas encore les modalités. En outre, M. Léon Chausson, président des Établissements Poliet et Chausson et administrateur de la Financière des ciments, a été appelé à siéger au conseil de la Société Niel-on-Rupell et à celui de la Financière des ciments, à Glaris. D'autre part, M. Martin Verbeeck, administrateur de Niel-on-Rupell, et M. Ernst Schmidheiny, administrateur délégué de la Financière des ciments à Glaris, ont été nommés administrateurs de la Financière des ciments.

On compte que cette interpénétration d'intérêts permettra une efficace coopération entre les différentes entreprises de matériaux de construction, non seulement en France, mais à l'étranger.

On indique, d'autre part, que la Financière des ciments a réalisé, pour les premiers six mois de son existence sociale, un bénéfice net de l'ordre de 15 millions.

---

FINANCIERE DES CIMENTS ET DE L'INDUSTRIE  
(*Le Journal des débats*, 6 août 1929)

Pour les huit premiers mois novembre 1928-juin 1929 de l'existence de cette société, le bénéfice net s'établit à 18.758,851 fr.

Les commissions et agios se sont élevées à 18.986.739 fr., alors que les frais généraux n'atteignaient pas 228.000 fr.

On sait que cette société, créée sous les auspices du Consortium du Nord, contient dans son portefeuille-titres un important paquet de Poliet et Chausson.

Portefeuille-titres et participations ressortent à 83 millions dans son bilan au 30 juin ; aux derniers cours, ces postes dépasseraient 100 millions, faisant naître une plus-value, toute conventionnelle toutefois, d'une vingtaine de millions sur la situation, au 30 juin dernier.

---

Siège social à Paris  
154, boulevard Haussmann  
R.C. Seine n° 236.121 B.  
(*Le Journal des débats*, 16 octobre 1929)

Avis aux actionnaires. — Augmentation du capital social de 50.000.000 de francs à 100.000.000 de francs par la création de 500.000 actions nouvelles, de 100 fr. nominal, dont 75.000 catégorie A et 425.000 catégorie B, à souscrire en espèces, suivant décision du conseil d'administration du 19 septembre 1929, en conformité des dispositions de l'article 8 des statuts.

Souscription ouverte jusqu'au 19 octobre 1929.

Prix d'émission: 150 fr. par action, soit avec une prime de 50 fr. Jouissance : les nouvelles actions, qui seront soumises à toutes les dispositions statutaires seront créées jouissance 1<sup>er</sup> janvier 1930. Elles seront, en conséquence, entièrement assimilées aux actions anciennes à partir de cette date.

Droit de préférence. — Sur les 500.000 actions nouvelles, 180.000 catégorie B sont réservées par préférence, à titre irréductible, aux porteurs d'actions B anciennes, à raison de deux actions nouvelles pour cinq anciennes, sans qu'il soit tenu compte des fractions. Toutefois, les porteurs de trois ou quatre actions anciennes pourront souscrire à une action nouvelle. Il ne sera pas admis de souscription à titre réductible.

À l'appui de leur souscription, les actionnaires devront présenter, soit leur certificat nominatif, soit le coupon n° 1 des actions au porteur. Tout actionnaire qui n'aura pas exercé son droit de préférence dans le délai extrême susindiqué, sera présumé y avoir renoncé.

Négociation du droit de souscription. — Les droits de souscription représentés par le coupon n° 1 pourront être négociés. Dans la négociation des droits attachés à des titres nominatifs, le coupon n° 1 sera remplacé par un bon de souscription. Il ne sera plus délivré de bons de souscription après le 16 octobre 1929.

Versement. — En souscrivant, il devra être versé 150 fr, par action souscrite, représentant le montant nominal de l'action, plus la prime.

Souscriptions. — Les souscriptions seront reçues du 4 au 19 octobre 1929 inclus à la Société Générale pour favoriser le développement du commerce et de l'industrie en France, 29, boulevard Haussmann, à Paris à la Banque Nationale de Crédit, 16, boulevard des Italiens, à Paris ; au Crédit du Nord, 59, boulevard Haussmann, à Paris, ainsi que dans toutes leurs succursales et agences à Paris et en province.

La publication de la notice exigée par la loi a été faite au Bulletin des Annonces légales obligatoires, à la charge des sociétés financières, en date du 30 septembre 1929.

---

FINANCIÈRE DES CIMENTS ET DE L'INDUSTRIE  
(*Le Journal des débats*, 22 novembre 1929)

L'augmentation du capital de 50 à 100 millions, par l'émission d'actions de 100 francs (avec une prime de 50 fr. par titre) a été régularisée par l'assemblée du 20 novembre.

---

(*Le Journal des débats*, 16 décembre 1929)

Les actions de la Financière des Ciments, qui viennent d'être introduites au Parquet, se traitent à 200 francs

---

Financière des Ciments et de l'Industrie

(*Le Figaro*, 26 avril 1930)

Financière des Ciments et de l'Industrie, 208. L'assemblée du 24 avril a approuvé les comptes du premier exercice social, couvrant la période du 30 octobre 1928 au 31 décembre 1929. Après affectation de 7.716.850 francs aux amortissements et provisions, le bénéfice net s'établit à 9.148.672 francs. Les dividendes ont été fixés à 10 francs par action et 26 fr. 66 par part ces répartitions s'appliquent au capital initial de 50 millions de francs.

Au bilan, le portefeuille-titres, évalué avec prudence, figure pour 137.359.512 francs et les participations pour 12.550.000 francs la prime d'émission est inscrite pour 25 millions.

L'assemblée a ratifié la nomination, en qualité d'administrateurs, de MM. Henri Chausson, [Schmidheiny](#)<sup>4</sup> et Martin Verbeeck.

Le rapport souligne, que, dans la composition du portefeuille, la part la plus importante revient aux actions Poliet et Chausson. Cette grande entreprise. absorbera prochainement diverses affaires similaires en plein rendement. La Société a participé à l'opération qui a permis au Consortium du Nord de s'assurer le contrôle de la Société des Ciments Portland de Beaumont-sur-Oise. Elle s'est, intéressée à la Société des chaux et Ciments H. de Villeneuve, à la Cimenterie de la Grande-Paroisse, et a pu acquérir la majorité des actions de la Boulonnaise. Parmi les autres participations, citons la Société des Produits chimiques et engrais d'Auby et la Société Industrielle et Financière des Textiles, et enfin la [Société des Cimenteries et Briqueteries Réunies \(Société belge\)\[CBR\]](#), dont les résultats, au cours d'un exercice de six mois. ont permis la distribution d'un dividende de 50 francs belges.

#### FINANCIÈRE DES CIMENTS ET DE L'INDUSTRIE

(*L'Information financière, économique et politique*, 26 avril 1930)

L'assemblée ordinaire tenue le 24 avril, sous la présidence de M. Deligne, assisté de MM. Devilder et de Fréville de Lorme en qualité d'assesseurs, a approuvé les comptes de l'exercice 1929 (premier exercice social). Les bénéfices bruts s'élèvent à 18.075.625 fr. 00. Déduction faite des frais généraux, de l'amortissement des frais d'augmentation de capital et de constitution et de la constitution d'une provision pour impôts de 1.600.000 francs, le bénéfice net ressort à 9.148.672 francs.

Le dividende brut a été fixé à 10 francs pour les actions numérotées de 1 à 50.000 et à 26 fr. 66 pour les parts bénéficiaires. Le montant net sera mis en paiement à partir du 15 mai, à raison de 8 fr. 20 au nominatif et 7 fr. 39 au porteur pour les actions et de 21 fr. 86 pour les parts. Il a été reporté à nouveau 2.453.447 fr. 91.

L'assemblée a ratifié la nomination en qualité d'administrateurs de MM. Henri Chausson. Schmidheiny et, Martin Verbeeck.

Le rapport du conseil rappelle, tout d'abord, la programme que s'était tracée la société dès sa formation : constitution d'un portefeuille de valeurs de premier ordre — étude, prise de participation et, le cas échéant, prise de contrôle d'affaires de ciment et de matériaux de construction en vue des concentrations d'intérêts qui sont à l'ordre du jour de la grande Industrie — recherché et conclusion d'ententes internationales.

Les attaches de la Société avec le Consortium du Nord, dit le rapport, lui ont permis de réaliser la première partie de ce programme d'une manière heureuse. La part la plus importante du portefeuille constitué revient aux actions Poliet et Chausson. Cette

---

<sup>4</sup> La famille Schmidheiny contrôlait le groupe Holderbank (devenu Holcim) — en cours de fusion avec Lafarge (2014) — ainsi que le groupe Eternit et Swissair. Elle a aussi détenu Landis+Gyr (1987-1996). Entre autres.

entreprise a, pour l'exercice 1929, présenté un bénéfice net de 92.500.000 francs et distribué un dividende de 100 francs par action et 800 francs par part. L'exercice en cours verra une large augmentation de ces résultats par suite de l'absorption très prochaine par cette société d'une série d'affaires en plein rendement : cimenteries de la Grande-Paroisse, Ciments Portland de Beaumont-sur-Oise, etc.). Cette absorption, prévue avec jouissance rétroactive au 1<sup>er</sup> janvier 1930, n'entraînera qu'une augmentation de capital de 20 millions de francs sans aucune émission d'actions de numéraire, alors que, pour construire les usines faisant l'objet de cette absorption, il eût fallu un capital de plus de 900 millions de francs.

Pour la seconde partie du programme, la Société a participé à l'opération qui a permis au Consortium du Nord de prendre le contrôle de la Société des Ciments Portland de Beaumont-sur-Oise et pris un intérêt dans la Société Nouvelle des Chaux et ciments H. de Villeneuve et dans la Cimenterie de la Grande-Paroisse, Elle a, en outre, acquis, à la fin de l'année dernière, la majorité des actions de la Boulonnaise, société qui possède à Camiers (Pas-de-Calais) une importante usine de ciment d'une capacité de production de 120.000 tonnes par an. Les résultats de cette opération figureront seulement dans les comptes de l'exercice 1930.

En troisième lieu, la Société a pris contact avec deux importants groupements étrangers, l'un belge la Société de Niel-on-Rupell, l'autre suisse, la Financière des Ciments, à Glaris, et jeté les bases d'une entente avec ces groupements, sanctionnée par la prise de participation par chacune des trois sociétés dans le capital des deux autres et par un échange d'administrateurs. MM. Martin Verbeerk et Ernest Schmidheiny sont ainsi entrés dans le conseil d'administration de la Société. Cette dernière a pu, avec leur concours, prendre une participation dans la Société Cimenteries et Briqueteries Réunies, au capital de 320 millions de francs belges, qui, pour un exercice de moins de six mois, a distribué un dividende de 50 francs belges. La Société a également participé à l'augmentation de capital de la Société anonyme des ciments de chaux Portland artificiels, à Athènes, qui vient d'achever la construction d'une importante usine.

En dehors des affaires de matériaux de construction, la société a enfin pris d'autres participations, dont quelques-unes ont déjà été réalisées, parmi lesquelles la Société des Produits Chimiques et Engrais d'Auby, la Société industrielle et Financière des Textiles et diverses affaires immobilières qui lui ont permis de figurer parmi les premiers souscripteurs du Consortium immobilier du Nord, constitué en décembre dernier au capital de 15 millions de francs.

---

Parlementaires et financiers  
par Roger Mennevée

DELIGNE, Maurice  
Député du Nord

Adresse : 130, Faubourg-Saint-Honoré, à Paris.

Administrateur : [Établissements Poliet et Chausson](#) (démissionnaire à l'assemblée de mai 1931), Société financière des ciments et de l'industrie (démissionnaire à l'assemblée du 16 juin 1931), Anciens Établissements Michon-Pigé (constitution d'immeubles, constitution juin 1930).

(*Les Documents politiques*, février 1936)

---

CONSORTIUM DU NORD\*-FINANCIÈRE DES CIMENTS

(*Le Journal des débats*, 8 août 1931)

Les assemblées extraordinaires convoquées pour le 12 août par ces deux sociétés, statueront sur l'**absorption de la Financière des Ciments par le Consortium du Nord** et l'augmentation du capital de ce dernier. Le montant exact de cette augmentation de capital ,n'est pas encore connu ; il ne sera vraisemblablement que d'une vingtaine de millions, les titres de la Financière, détenus en portefeuille par le Consortium devant être annulés.

---

FINANCIÈRE DES CIMENTS  
(*Le Journal des débats*, 29 juin 1932)

L'assemblée ordinaire tenue le 27 juin a approuvé les comptes de l'exercice 1931, se soldant, comme déjà annoncé, par un déficit de 11.525.655 francs. Après 1.096.961 francs d'amortissements et compte tenu du report de l'exercice 1929, le bilan s'est soldé par une perte de 11.461.774 francs. L'assemblée a affecté à l'amortissement partiel de cette perte le solde de la prime d'émission figurant au passif pour 8 millions de francs, ce qui ramène le solde déficitaire à 3.461.774 francs.

Le rapport mentionne que l'exercice a été marqué non seulement par une crise boursière d'une grande intensité, mais encore par un arrêt presque total de tout esprit d'initiative et d'entreprise, en présence des incertitudes de tous ordres qui pesaient sur l'économie mondiale. La société en a ressenti durement les effets, se trouvant d'une part progressivement paralysée dans son activité et assistant, d'autre part, sans pouvoir l'enrayer, à une baisse rapide et continue de son portefeuille qui a atteint l'ordre de grandeur de 50 %.

En outre, des observations relatives à l'évaluation du portefeuille, l'exercice se solde par une perte due pour une large part à la **réalisation des participations étrangères** et aux ventes de titres auxquelles la société a procédé en vue de réduire le montant de ses comptes créditeurs. Ceux-ci, qui dépassaient 64.500.000 francs au 31 décembre 1930, se trouvaient réduits à environ 50 millions de francs au 31 décembre 1931.

---

CONSORTIUM DU NORD  
(*Le Journal des débats*, 29 décembre 1932)

L'assemblée extraordinaire du 27 décembre a approuvé le projet de réduction du capital social de 60 millions à 40 millions de francs, par voie d'annulation d'actions.

Ces actions proviennent du rachat fait de 40.000 actions Consortium du Nord à la Financière des Ciments et qui ont été réglés en partie par compensation de créance sur cette société. D'autre part, **la totalité des intérêts qu'avait le Consortium dans la Financière des Ciments a été cédée aux Établissements Poliet et Chausson\***.

---

1933 : transformation en Compagnie industrielle des ciments.

---

COMPAGNIE INDUSTRIELLE DES CIMENTS

(Anciennement Compagnie financière des ciments et de l'industrie)  
(*La Cote de la Bourse et de la banque*, 20 avril 1933)

Les comptes au 31 décembre 1932, approuvés par l'assemblée du 18 février 1933, se soldent par une perte de 20.328.909 fr. 50 contre 11 millions 401.774 fr. 10 précédemment. À ce sujet, le rapport du conseil donne les indications suivantes :

Au cours de l'année qui vient de s'écouler, nous avons dû enregistrer une baisse nouvelle des titres constituant le portefeuille de notre Société, baisse qui a accentué encore les moins-values déjà constatées au 31 décembre 1931 et qui ressortaient à cette époque, à 77.011.806 fr. 36.

Il est, dans ces conditions, apparu à votre conseil dont, vous le savez, la composition s'est trouvée modifiée durant le dernier exercice, qu'il y aurait de graves inconvénients à maintenir l'évaluation du portefeuille de la Société telle qu'elle figurait jusqu'ici au bilan. Il vous est proposé, en conséquence, de procéder, sur ce poste, à un amortissement de 38 millions 789.702 fr. 35 permettant de le ramener à un niveau strictement en rapport avec sa valeur actuelle.

Par ailleurs, le solde débiteur du compte Profits et Pertes, qui était, au 31 décembre 1931, de 3 millions 461.774 fr. 10, s'est trouvé augmenté de 26 millions 323.969 fr. 36, du fait, notamment, des réalisations de titres auxquelles il a dû être procédé durant l'exercice pour faire face aux engagements de la Société, dont le montant, qui était de plus de 50 millions de francs, a été ramené à 41 millions 247.824 fr. 91.

Le solde débiteur du compte Pertes et Profits qui apparait au bilan au 31 décembre 1932 s'élève ainsi, au total, à 88.580.446 fr. 01. L'assemblée générale extraordinaire aura, aujourd'hui même, à prendre les mesures que nécessite cette situation.

Durant l'exercice écoulé, l'accentuation de la crise a pratiquement interdit toute initiative dans les domaines industriel et financier. L'activité de notre Société a donc été extrêmement réduite.

Nous avons eu, au cours de l'exercice écoulé, à enregistrer la démission d'administrateurs de MM. Joseph Devilder, Pierre Duplex, Pierre Flipo, Paul Motte et Jean York.

Nous avons, par contre, procédé à la désignation de M. Pierre Gillet comme administrateur et nous vous demandons de ratifier cette nomination.

Parmi les réalisations auxquelles il est fait allusion plus haut, figure la cession que nous avons faite au Consortium du Nord des titres de cette Société que nous possédions. Cette opération, effectuée en novembre 1932, nous a permis de nous libérer entièrement de la dette que nous avons envers le Consortium.

Voici, comparés, les deux derniers bilans :

ACTIF	1930-31	1931-32
Portefeuille-titres	144.313.860 16	51.131.870 00
Participations	80.000 00	—
Banques	415.443 64	673.315 21
Avances à l'Enregistrement	2.661.173 22	2.101.276 89
Amortissement du portefeuille	—	58.789.702 35
Report antérieur	—	3.461.774 10

Perte de l'exercice	11.461.774 10	26.328.969 36
	<u>158.932.256 12</u>	<u>142.486.908 11</u>
PASSIF		
Capital	100.000.000 00	100.000.000 00
Réserve légale	457.433 60	457.433 60
Prime d'émission	8.000.000 00	—
Provision pour impôts	281.649 60	—
Banques	37.694.734 41	—
Créditeurs divers	12.408.428 51	41.247.824 91
Provisions diverses	—	781.649.60
	<u>158.932.256 12</u>	<u>142.486.908 11</u>

Après les explications données par le rapport du conseil, ce bilan se passe de tout commentaire.

À l'issue de l'assemblée ordinaire, s'est tenue une assemblée extraordinaire qui a voté la réduction du capital de 100 à 10 millions de francs par l'échange de dix actions anciennes d'une valeur nominale de chacune 100 fr. contre une action nouvelle d'une valeur nominale de 100 fr.

L'assemblée a décidé, en outre, avec le consentement donné par l'assemblée générale des porteurs de parts de fondateur, la création de 50.000 parts bénéficiaires nouvelles, sans valeur nominale. ainsi que leur attribution aux actionnaires titulaires des 100.000 actions nouvelles, qui représenteront ledit capital ainsi réduit, à raison d'une part pour deux actions. Lesdites parts devant donner droit chacune, avec les 25.000 parts déjà existantes, lesquelles prendront également la désignation de parts bénéficiaires, à 1/75.000 de la portion des bénéfices attribués aux parts sous les articles 43 et 48 des statuts.

Enfin, l'assemblée a autorisé le conseil à augmenter le capital social, en une ou plusieurs fois, jusqu'à concurrence d'une somme de 40 millions pour porter ledit capital à 50 millions de francs, au moyen de l'émission d'actions de numéraire, qui pourront être libérées soit en espèces, soit par compensation avec des créances liquides et exigibles contre la Société, et ce aux époques, dans les proportions et sous les conditions qui lui paraîtraient convenables.